



Numéro spécial

En raison de l'annulation des activités de toutes les associations, elles ne s'exprimeront pas dans ce bulletin.

à la une

Lumières de fêtes

Le comité des fêtes illumine le bourg pour égayer nos fêtes de fin d'année.

URGENCES ET NUMÉROS UTILES

Urgences (par téléphone portable)	112
Samu	15
Gendarmerie	17
Pompiers	18

Eau **02 33 72 27 83**
Astreinte téléphonique

TARIFS 2020 LOCATION DE SALLES

	Habitants commune	Hors commune
Salle des fêtes		
Toutes activités	180 €	300 €
1 journée (hors vendredi et week-end)	160 €	160 €
Vin d'honneur, jeux, thé dansant, ...	50 €	80 €
Option local annexe	30 €	30 €
Salle de convivialité (en journée)		
Sans repas	50 €	70 €
Avec repas (sans cuisine)	70 €	100 €

Les conteneurs ne sont pas des décharges !

Le terrain de sport de la Hure de Loup n'est pas une décharge sauvage. De nombreux déchets déposés aux pieds des conteneurs attirent une multitude de nuisibles.

Ces actes d'incivilités sont sanctionnables.

Les encombrants, les végétaux ou les cartons doivent être portés à la déchetterie de Saint-Lô ou Condé-sur-Vire, route de Précorbin (ouvertes du lundi au samedi).



vie pratique

Mairie

4 place de la Mairie
50750 Sainte-Suzanne-sur-Vire
02 33 56 52 30
mairiestesuzannesur-vire@wanadoo.fr
www.sainte-suzanne-sur-vire.net

Ouverture

Le lundi de 9 h 30 à 12 h 30
Le jeudi de 16 h 00 à 19 h 00

Saint-Lô agglo

101 rue Alexis de Tocqueville - BP 90300
50010 Saint-Lô cedex
02 14 29 00 00
www.saint-lo-agglo.fr

Carte Agglo

Vous avez entre 3 et 25 ans, adhérez à la carte kiosk pour obtenir des réductions sur des activités culturelles et sportives et chez de nombreux commerçants. Renseignez-vous au Kiosk, centre culturel de Saint-Lô, 02 14 16 30 10 ou sur www.saint-lo-agglo.fr

Slam (ex-Ocitola)

Service de transport à la demande du lundi au samedi.

1,05 € le trajet simple (gratuit pour les - de 4 ans)
Réservation au 02 33 05 05 05
Information sur www.saint-lo-agglo.fr
rubrique Déplacements

 www.sainte-suzanne-sur-vire.net

 stesuz1

 saintesuz

Bruits de voisinage

Les tondeuses à gazon et autres outils à moteur peuvent causer une gêne. Des règles de bon voisinage existent pour préserver la tranquillité de la vie à la campagne.

Quand réaliser mes travaux d'extérieur ? (Arrêté préfectoral du 2 août 1990)

en semaine	de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30
le samedi	de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00
le dimanche	de 10 h 00 à 12 h 00
les jours fériés	de 10 h 00 à 12 h 00

Nos amis les bêtes

La divagation des animaux sur la commune est interdite et répréhensible !



Le brûlage à l'air libre des déchets verts : c'est interdit !

Article 84 du Règlement sanitaire départemental (RSD)

**Particuliers, collectivités, entreprises
sont concernés.**

Déchets visés : tontes de pelouse, taille de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage et de débroussaillage, déchets d'entretien de massifs et autres déchets végétaux issus de parcs et jardins...

**Ne brûlez plus vos déchets verts,
valorisez les !**

Des solutions alternatives adaptées à vos besoins et plus respectueuses de la qualité de l'air existent :

- Le compostage domestique
- Le broyage et le paillage
- La déchetterie

Attention : en cas de non-respect du RSD, une contravention de 450 € peut être appliquée pour un particulier.

Pour suivre
pas à pas
la vie communale

L'INFORMATION MUNICIPALE

Le bulletin de la commune de Sainte-Suzanne-sur-Vire / Parution semestrielle des informations municipales - Décembre 2020 - n°51 / Directeur de la publication : Antoine Aubry / Pôle communication : John Philipot, David Besnard, Jean-Claude Hérad, Annabelle Lavigne, Patrick Lecomte, Anne Manach, Yohann Quentel.
Conception et impression : Mairie de Sainte-Suzanne-sur-Vire / Tirage : 300 exemplaires.

Vous avez des idées d'articles à faire paraître, envoyez-les à :
mairiestesuzannesur-vire@wanadoo.fr ou déposez-les à la mairie.

Le mot du maire

à la une

- 1 Comité des fêtes

vie pratique

- 2 Infos pratiques
3 Le mot du maire

vie municipale

- 4 Les échos du conseil

vie communale

- 6 Panorama des travaux

Portrait

- 8 Souscription et travaux de l'église
La nouvelle chorale

2020 se termine, une année qui restera dans les mémoires et dans les livres d'histoire. Au-delà des effets directs de la Covid 19, maladie voire décès, nous avons dû modifier notre façon de vivre. Nous avons dû nous priver de moments essentiels comme se retrouver en famille, avec ses amis. Noël et le jour de l'an qui arrivent seront du même acabit.

Si les gens ont été impactés, les collectivités et les associations l'ont été aussi. La commune aura moins de recettes (salle des fêtes) et plus de dépenses (écoles...).

Les associations n'auront malheureusement pas pu avoir leurs activités habituelles. Le conseil municipal a néanmoins décidé de maintenir les subventions, leur permettant ainsi d'assurer leurs charges.

Ce bulletin est un peu particulier, les associations laissant la place à des photos illustrant les différents travaux. Les associations me demandent de vous transmettre leurs meilleurs vœux. Compte tenu de ce contexte sanitaire, j'en suis vraiment désolé, il n'y aura pas de vœux du maire cette année.

Malgré ces difficultés, la commune aura réussi à assurer les travaux prévus : plusieurs routes ont été refaites, et après la numérotation des plaques et numéros ont été distribués et posés.

L'association patrimoine a procédé à quelques travaux dans l'église, vous trouverez un reportage en fin de bulletin. D'autres travaux sont prévus, la souscription est toujours ouverte.

Christian Alain, alias « Charlie », notre employé communal a pris sa retraite, mais il souhaitait conserver une activité. Après un délai obligatoire de 6 mois ou il a été embauché par une association (Les goélands) pour assurer l'entretien, il est repris par la mairie au 1^{er} janvier avec moins d'heures.

Dans les projets, 2021 sera l'occasion de lancer l'étude d'architecte pour la salle Lebedel, phase obligatoire.

Chacun espère que tous les efforts fait pour nous protéger de la Covid 19 nous permettront de retrouver une activité normale en 2021.

Malgré un moment difficile, tous les conseillers municipaux s'associent à moi pour vous souhaiter une bonne année 2021.

Antoine Aubry

Carnet

1^{er} janvier au 20 décembre 2020

Naissances

LEMOIGNE Wendy	14/01/2020
MAUPAS Esteban	26/02/2020
LECOEUR Livia	09/09/2020
LE CAMPION Soline	19/09/2020
BEAUVAIS Maël	28/09/2020
ALAIN Valentine	17/11/2020

Mariages

FAUQUE Vincent et LANGLOIS Charline	Le 07/03/2020
LEMAITRE Anthony et COLIGNY Camille	Le 08/08/2020

Décès

MICHEL Serge	06/03/2020
--------------	------------



FERMETURE DE LA MAIRIE

La mairie sera fermée du 22 décembre au 4 janvier 2021.
En cas d'urgence, adressez-vous au maire au 06 03 30 91 70
ou aux adjoints : Jean-Claude Hérard 06 71 40 28 96,
John Phillipot 06 48 31 31 20 ou David Besnard 06 49 34 16 88.

DERNIÈRE MINUTE !

Ouverture à la commercialisation de la fibre optique dès le 31 décembre 2020.

Cette ouverture concerne la « plaque Torigny-sur-Vire, Condé-sur-Vire et Sainte-Suzanne-sur-Vire. » Pour notre commune, 288 prises seront ouvertes. Sur l'ensemble de la plaque, il reste une centaine de prise pour lesquels la connexion sera disponible courant janvier.

Pour disposer de la fibre, allez sur le site de manchenumerique.fr pour connaître les opérateurs puis contactez-les pour souscrire à une offre fibre.

Les échos du conseil

L'intégralité des délibérations du conseil municipal peut être consultée à la mairie ou sur www.sainte-suzanne-sur-vire.net, rubrique "Conseil municipal"
Toutes les décisions sont prises à l'unanimité sauf mention contraire.

Conseil municipal du 29 septembre 2020

Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de covid-19 et pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire prévu à l'article L. 3131-12 du code de la santé publique déclaré dans les conditions de l'article 4 de la loi du 23 mars 2020, le maire, le président de l'organe délibérant d'une collectivité territoriale ou le président d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre peut décider, pour assurer la tenue de la réunion de l'organe délibérant dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, que celle-ci se déroulera sans que le public ne soit autorisé à y assister

Élection des délégués dans les différentes commissions de Saint-Lô Agglo

Le conseil municipal doit élire ses représentants dans différentes commissions de Saint-Lô Agglo et il est procédé à cette désignation :

- Commission Développement Économique : Cécile Marguerite et Jean-Claude Hérard.
- Commission Finances et Performance : David Besnard
- Commission Enfance Jeunesse : Jean-Claude Hérard.
- Commission Sports : Jérôme Poiraud
- Commission CLECT : David Besnard

Commission communale des impôts directs

La Direction Générale des Finances Publiques demande d'établir une liste de 12 titulaires et 12 suppléants afin de nommer 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. Le conseil propose :

Jean-Claude Hérard, John Philipot, David Besnard, Romain Lecler, Aurore Beauvils, Lucie Lepourry, Anne Manach, Emmanuel Porée, Yohann Quentel, Annabelle Lavigne, Patrick Lecomte, Jérôme Poiraud, Jean-Marie Vivier, Cécile Marguette, Sébastien Giard, Frédéric André, Sandrine Février, Chantal Hardy, Joëlle Leboucher, Monique Coligny, Marc Le Barbey, Gilbert Leboulanger, André Lebouteiller, Alain Faudet.

Étude environnement

Dans le cadre du projet du lotissement Durdos et de son environnement, une étude sur l'impact environnemental a été établie en aval du projet dans le cadre de la protection et la restauration des milieux aquatiques et humides. Ainsi, Anper, association natio-

nale reconnue d'utilité publique, a enquêté sur le terrain. Le conseil municipal prend acte de la réception de l'étude.

Point sur les travaux 2020

Monsieur le Maire donne le compte-rendu des programmes de voirie 2019 et 2020 ainsi que les voiries sous simple entretien engagés à ce jour, la numérotation, le renouvellement de la carte d'information communale, les radars pédagogiques et divers entretiens municipaux.

Il demande au conseil municipal de prendre connaissance du bilan des travaux dans l'église et de demander des subventions au conseil départemental. La souscription avec le concours de la fondation du patrimoine reste ouverte jusqu'au 31 décembre.

Travaux église : demande de subventions groupées au conseil départemental

Des devis ont été demandés pour la réparation de la porte d'entrée de l'église et la statue de Sainte Geneviève.

Le conseil municipal accepte l'offre de :

- l'entreprise Gilles Évette d'Isigny-le-Buat pour la somme de 2 396 € HT
- de l'entreprise Nathalie Allain et Frédéric Rouchet, restaurateur des sculptures pour la somme de 1 850 € HT, 600 € HT et 1 350 €.
- de l'entreprise Nathalie Allain et Frédéric Rouchet, restaurateur, pour la sécurisation des sculptures pour la somme de 800 € HT.

Le conseil demande une subvention au conseil départemental de la Manche la plus forte possible avec un programme de dépense maximale de 6 996 € HT.

Redevance occupation du domaine public

Le conseil municipal fixe le montant de redevance d'occupation du domaine public :

- France Télécom pour son patrimoine sur le domaine public à 475 €
- GRT Gaz pour son patrimoine sur le domaine public à 127 €.

Indemnités pour le gardiennage de l'église

Le plafond applicable pour le gardiennage de l'église est de 120,97€ pour M. Tony Yver demeurant à Torigny-les-Villes.

Créations de postes

Il est nécessaire de créer un poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{re} classe pour 10 h hebdomadaire afin de réaliser quelques entretiens sur la commune à compter du 1^{er} janvier 2021 et pour 10 h hebdomadaire.

D'autre part, le secrétaire de mairie bénéficie d'un avis favorable au titre de la promotion interne pour un poste de rédacteur territorial pour 30 h hebdomadaire à compter du 1^{er} janvier 2021.

QUESTIONS DIVERSES

L'équipement reçu pour la bibliothèque de l'école est satisfaisant.

Le conseil a pris connaissance de la répartition du FPIC soit 10 582 € pour la commune (augmentation de 188€)

Patrick Lecomte demande que le jour du conseil municipal soit changé. Elles auront lieu dorénavant le lundi.

David Besnard fait un point sur la fibre.

Anne Manach évoque la mise en place d'espace de jeu et de l'abribus de l'Écluse.

Conseil municipal du 7 décembre 2020

Une minute de silence a été observé pour l'ancien Président de la République, Valéry Giscard D'Estaing et pour Samuel Paty.

Création d'un conseil municipal des enfants

Il est fondamental que l'apprentissage de la démocratie commence tôt dans l'existence de l'individu. Cet apprentissage intervient en complément de l'éducation familiale, dans de nombreux temps où l'enfant est en collectivité (école, centre de loisirs, association).

Le conseil municipal des enfants aura pour objectif de favoriser la participation citoyenne dès le plus jeune âge et l'apprentissage de la démocratie. Sa création relève de plein droit de l'autorité municipale.

Le Conseil Municipal d'Enfants remplira un triple rôle :

- Être à l'écoute des idées et propositions des enfants et les représenter,
- Proposer et réaliser des projets utiles à tous tant à l'échelle des écoles que de la commune,
- Transmettre directement les souhaits et observations des enfants aux institutions scolaires, ainsi qu'aux membres du Conseil Municipal de Sainte-Suzanne-sur-Vire.

Les conseillers enfants seront invités aux temps forts de la vie communale et aux commémorations avec la finalité de transmettre la mémoire. A ce titre, ils pourront être sollicités pour des interventions.

Le conseil municipal d'enfants réunira au maximum 15 enfants conseillers élus.

Les conseillers sont des élèves scolarisés du CE1 à la 3^e, élus pour 2 ans par un collège électoral composé des élèves d'âge identique.

Aire de jeux pour enfants

Le conseil municipal a déjà émis la volonté de mettre en place une aire de jeux dans le cadre des aménagements des bords de Vire et plusieurs membres du conseil ont signalé leur intérêt pour participer à la commission spéciale.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide de s'appuyer courant janvier 2021 sur l'avis du CME. Une commission spéciale présentera au conseil des devis pour

les matériels choisis. Des demandes d'aides financières pourront alors être émises auprès de différents partenaires pour une mise en place courant 2021.

Membres de la commission : MM. Antoine AUBRY, John PHILIPOT, Romain LECLER, Aurore BEAUFILS, Lucie LEPOURRY, Anne MACH, Yohann QUENTEL, Jérôme POIRAUD.

Nouvelle salle et aménagements touristiques des bords de Vire

La commune est passée de 500 à 700 habitants en 20 ans et que le tissu associatif n'a pas cessé de grandir. De plus, il est connu de tous que l'actuelle Salle Lebedel est restreinte et que son annexe est vétuste. Suite à de très nombreuses demandes, une première étude a été réalisée afin de définir des besoins.

Le projet se définit par une salle de convivialité d'environ 88 m² avec un sanitaire public et un local de rangement.

En décembre 2019, la commune avait sollicité Saint-Lô Agglo et la région pour ce projet en y incluant l'éventualité de rachat et d'entretien du pont sur la Vire pour assurer la pérennisation du vélo-rail. Suite à la volonté de Saint Lô Agglo de ne pas investir dans la pérennisation de cette structure, la commune a revu son projet en incluant la salle Lebedel dans ce dossier. Le montage du dossier de subventionnement Leader est en cours. La commission travaux sera en charge de cet important dossier.

Plan communal de sauvegarde

Ce PCS prend en compte les questionnaires renvoyés en mairie par les habitants. Des données intéressantes ont été recueillies : sur les 121 foyers à avoir répondu, on note la présence de 9 personnes vulnérables, de 14 secouristes à jour de leur formation, et de 296 couchages possibles en cas de catastrophe pouvant accueillir des sinistrés.

Le conseil municipal valide le PCS et nomme M. Jean-Claude Hérard en sa fonction de référent technique « Monsieur Risques Majeurs » responsable du Plan Communal de sauvegarde et de son déclenchement en cas de

crise et d'alerte.

Remboursement d'acompte pour la salle des fêtes

Des contrats de location de salle des Fêtes ont été annulé afin répondre à la réglementation en vigueur dans le contexte de la Covid 19. Le conseil décide de rembourser la somme de 150 € (acompte versée pour la location de la salle) à tous ceux qui en feront la demande.

Environnement : capitale française de la biodiversité

En décembre 2019 la commune avait candidaté au titre de village capitale français de la biodiversité (de 0 à 2000 habitants). John Philipot a été contacté par l'Agence Française de Biodiversité pour remettre à jour cette demande pour l'appel à projet 2020 qui concerne l'eau et la biodiversité.

Boîte postale du bourg

La mise en place de la boîte postale le long de la salle des fêtes, route de Saint-Jean pose un problème de sécurité et est difficilement accessible. Une demande sera faite à La Poste de déplacer la boîte sur la Place de la Mairie.

QUESTIONS DIVERSES

Une corvée de nettoyage sera organisée un prochain samedi de décembre à la cantine, l'école et l'église.

Cécile Margurite évoque le repas des anciens qui n'a pas pu avoir lieu cette année.

Jérôme Poiraud demande des précisions sur le dernier conseil d'école.

Suite à une question de Romain Lecler sur la fibre, David Besnard indique que les travaux devaient se finaliser le 30 novembre dernier et qu'il y avait un délai minimum de trois mois avant la commercialisation et qu'on pouvait espérer l'ouverture fin de semestre 2021.

L'abri bus de l'écluse sera remis en place par des bénévoles.

Le conseil a pris connaissance de la remise des palmes académique à une habitante de la commune.

Panorama des travaux réalisés depuis juillet



Pose de cloisons et d'étagères dans l'atelier pour optimiser l'espace



Élagage d'un arbre



De nouvelles étagères accueillent les archives au 1^{er} étage de la mairie



Pose de panneaux indiquant les noms de rue et distribution des numéros



Légende :



Passage de la fibre optique



Mise à jour du plan de la commune installé dans le bourg



Suppression de haie



Terrassement derrière le local du comité



Toiture de l'église à prévoir



Comité des fêtes : enrobé réalisé en 2019

Le chantier de voirie

Route des Monts, Route des Ormes, Route de la Chapelle, Route de la Raitière, Route des Longues Raies, Route des Vallées, Route du Buisson



La souscription a rempli ses objectifs et se poursuivra en 2021

En novembre 2019, la commune, l'association de sauvegarde de l'église et la fondation du patrimoine signaient une convention mettant en place une souscription nationale pour réaliser deux travaux de restauration: la petite porte d'entrée de l'église et la statue de Sainte Suzanne en pierre datant du XV^e que la commune a fait inscrire au monument historique.

L'objectif était d'atteindre 3 000 euros de souscription et depuis quelques jours nous avons dépassé ce plafond.

Grâce aux dons, aux subventions pour la restauration, la commune n'a rien déboursé pour ces travaux. Elle a donc engagé des dépenses pour sécuriser toutes les statues de l'église qui sont dorénavant cadenassées.

Les services de l'État rédigent des préconisations pour nous guider dans le choix d'un architecte qui va réaliser au premier semestre de 2021 une étude globale de l'église et chiffrer les travaux à réaliser d'urgence. Il s'agit très vraisemblablement de la toiture mais pas de la charpente qui sera saine. La souscription est donc prolongée pour dès maintenant continuer à collecter des fonds pour ce futur gros chantier.

Pour rappel, les dons permettent aux donateurs d'être exonérés à hauteur de 66 % : un don de 150 euros permet d'économiser 100 euros sur les impôts sur le revenu.

Merci à la vingtaine de donateurs, habitants de la commune, ou non, mais tous amoureux de notre petite église.



Porte de l'église par l'entreprise Gilles Evette, restaurations de sculpture par Nathalie Allain et Frédéric Rouchet, restaurateur.

Pour empêcher le vol des statues, conformément aux demandes des services de la Drac, les statues ont été fixées et sécurisées

Nouveau



La Suzannaise chante dans la commune

La chorale de la commune «La Suzannaise», créée en septembre dernier, rassemble une soixantaine de chanteurs amateurs. Ces derniers attendent avec impatience de reprendre les répétitions tous les mardis soirs, à la salle des fêtes. Le premier groupe chante à 18h15, le deuxième à 19h15, pendant une heure également, sous la houlette de Marie Harrous. Le répertoire est éclectique, puisque le groupe vocal a déjà travaillé des morceaux tels que «Emmène-moi» de Boulevard des Airs, ou encore «Il en faut peu pour être heureux», un classique de Disney, en passant par «La Seine» de Vanessa Paradis.

Pendant le confinement, la cheffe de chœur avait rassemblé les choristes pour un projet commun : l'enregistrement à distance du célèbre «La tendresse» de Bourvil, à 4 voix.

Ils ont pu découvrir le morceau juste avant Noël, et un petit clip vidéo sera également à découvrir sur la page Facebook de la chorale («La Suzannaise»), ainsi que sur la chaîne Youtube.